

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-5/02

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Contrat de service de bande passante pour les collèges de Seine-et-Marne à conclure avec le délégataire de la DSP de mise à disposition d'un réseau départemental de communications électroniques, la société Sém@for77.

Le présent dossier propose de mettre en place une solution robuste et évolutive d'accès internet pour les 125 collèges de Seine-et-Marne à un coût avantageux.

Chaque collègue dispose aujourd'hui d'un accès internet ADSL individuel qui ne présente pas les caractéristiques indispensables à un développement des usages tant en terme de débit qu'en terme de qualité de service et de disponibilité.

La solution proposée consiste à relier nos 125 collèges en groupement fermé d'utilisateurs, via Sém@for connecté à internet via le réseau RENATER (Réseau dédié à l'Enseignement et à la Recherche).

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code général des Collectivités territoriales notamment ses articles L. 1425-1 et L. 3213-1

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 213-2,

VU le Codes des Postes et des Communications Electroniques, notamment son article L. 32,

VU le contrat de Délégation de Service Public signé entre le Département de Seine-et-Marne et Sém@for77 le 8 novembre 2006 et ayant pour objet la gestion d'un service public de mise à disposition d'un réseau départemental de communications électroniques, notamment ses articles 1-2, 1-4-3, et 5-3,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Considérant que la société Sém@for77 commercialise par voie contractuelle des services de bande passante aux « Usagers » du réseau départemental (Groupe Fermé d'Utilisateurs et Opérateurs exclusivement),

Considérant que le Département propose la constitution d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs avec les collèges publics situés sur son territoire,

Considérant que ces services de bande passante sont nécessaires pour une interconnexion réseau préalable à un accès mutualisé de services internet via RENATER (Réseau National de Télécommunications pour la technologie, l'Enseignement et la Recherche),

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention cadre de bande passante, joint en annexe, afin, notamment, de créer un réseau privé reliant les collèges publics de Seine-et-Marne et d'assurer sa connexion avec RENATER (Réseau National de Télécommunications pour la technologie, l'Enseignement et la Recherche).

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, cette convention à conclure avec la société Sém@for77.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ